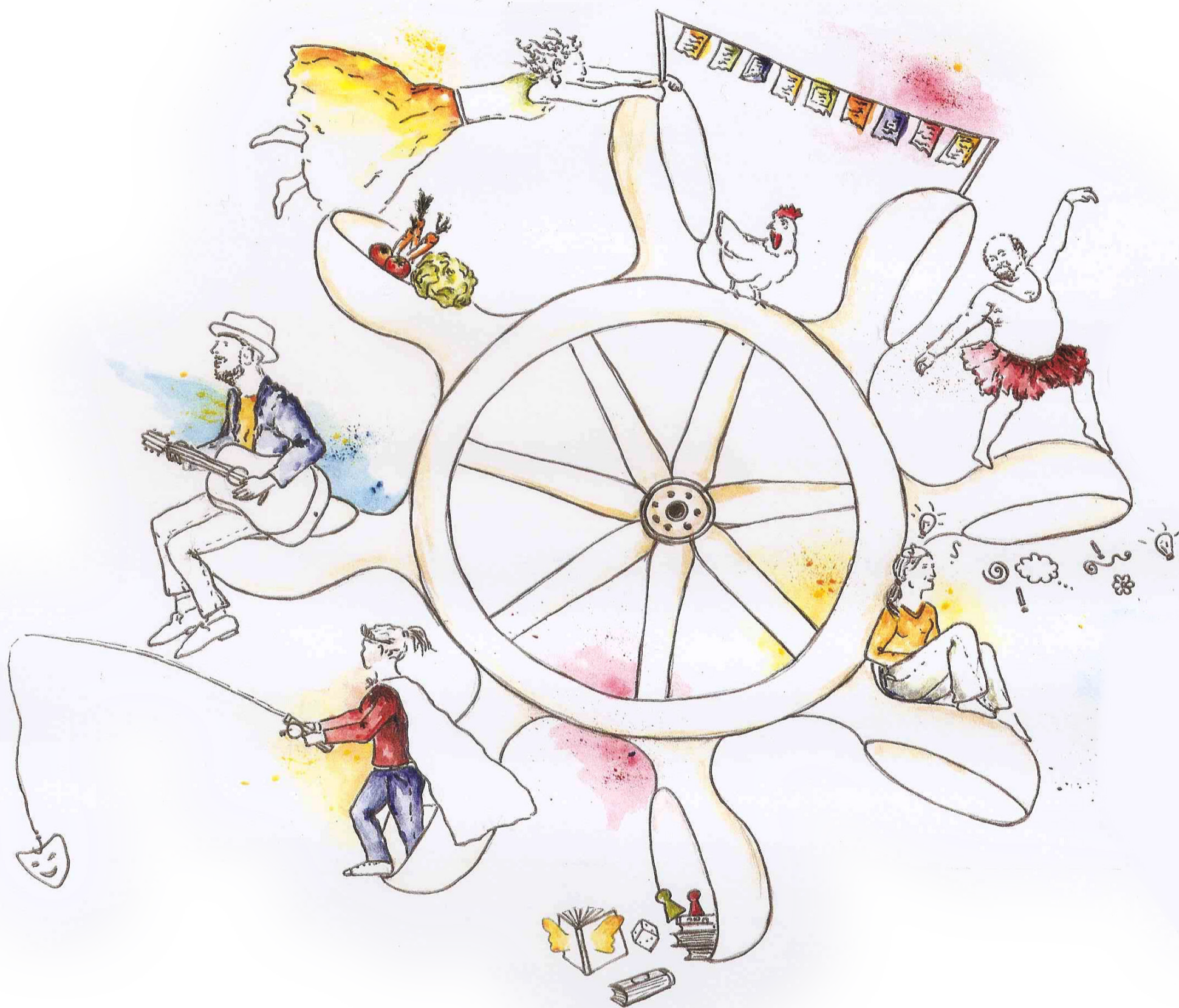


DE L'EAU AUX MOULINS

Mai à Septembre 2024

Concerts, spectacles et animations
à Murat et au Moulin de Gaspard à La Chapelle d'Alagnon (Cantal)



De mai à septembre 2024, ce programme estival est déployé conjointement par deux associations :

De l'eau aux moulins a pour objet de soutenir, proposer, accompagner et structurer des initiatives locales, humaines, culturelles et solidaires.

En ce sens, **elle prend en charge la programmation estivale** du Café-Guinguette du Moulin de Gaspard depuis 2019. Elle effectue les choix artistiques, **rémunère les artistes professionnels, défraie les artistes amateurs**, paye les droits d'auteurs à la SACEM, conçoit des documents de communication, distribue le programme papier dans tous les villages alentours. Aussi, elle arrive en **soutien à d'autres structures** en proposant des temps d'éducation populaire à leurs bénéficiaires (ateliers danse au CADA ou à l'IME, conférences gesticulées dans des collèges, ...) et propose de **nombreux autres moments culturels** permettant partages et convivialité (bal trad', conférences gesticulées publiques, spectacles d'humour, Nuit de la Démocratie, ...). Elle est agréé **Espace de Vie Sociale (EVS) par la CAF**, lui permettant d'obtenir une aide financière pour développer ses animations. Licence d'entrepreneur de spectacles : PLATESV-D-2021-004740 et 004529

Rêvarium vise à apporter une solution globale en circuit court pour satisfaire des besoins vitaux, tout en pérennisant les ressources. Son projet doit favoriser la création de liens en initiant un mouvement d'appropriation des biens communs dans une démarche collective. En ce sens, elle a **repris en 2023 l'activité du Café-Guinguette du Moulin de Gaspard** pour continuer d'y développer le pôle **bar et restauration** de manière saine et locale, pour y créer une **recyclerie-friperie** et une **aire de camping** ainsi que proposer des moments de partages instructifs sur le potager partagé ou lors d'ateliers de réparation (bientôt!). Elle emploie actuellement **un salarié à temps plein et un salarié à mi-temps**. Concernant cette programmation, elle prend en charge le **repas et l'hébergement de tous les artistes et intervenants**, une partie des défraiements des artistes amateurs, une partie de l'impression des programmes et le travail de mise en page de ce programme. Le lieu est ouvert **les mercredis de 12h à 22h, les jeudis-vendredis-samedis de 16h à 22h et les dimanches de 10h30 à 22h**.

Infos pratiques : Pas de CB, Doumes acceptées, Chiens en laisse les mercredis et lors des événements.
Toutes les infos au verso et sur www.unautrecantal.fr